Délibération 2026 – 46 COMMUNE DE LAMONGERIE DÉPARTEMENT DE LA CORREZE Arrondissement de TULLE Nombre de conseillers : . En exercice : 11 . Présents : 10 . Votants : 10	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre du mois de septembre à 18h15, le conseil municipal de Lamongerie, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Laurent MATHIOT, maire. Etaient présents : Laurent MATHIOT, Françoise MAMÈS, Hervé RAVAN, Michel GENDILLOUT, Pascale GUILLEMAIN D'ECHON , Myriam HOOS, Sophie VILLA, Bernard CHAUNU, Michel ROUSSELIE, Damien CHASTANG Etaient absent non excusés : Fatima REYROLLE Secrétaire de séance : Sophie VILLA

OBJET : Contractualisation départementale 2027-2029 avec le Conseil départemental de la Corrèze

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la mise en place par le Conseil départemental de la Corrèze d'une nouvelle contractualisation départementale pour la période **2027-2029** ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Lamongerie de définir une programmation pluriannuelle de ses projets d'investissement afin de pouvoir bénéficier des aides départementales correspondantes ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nouvelle contractualisation départementale mise en place par le Conseil départemental de la Corrèze pour la période **2027-2029**.

Après échanges, le Conseil municipal décide de retenir une programmation permettant à la Commune de Lamongerie de solliciter une aide départementale de **15 000 € par an pendant trois ans**, soit un montant total de **45 000 €** sur la période **2027-2029**.

Les différents projets communaux susceptibles d'être inscrits dans cette contractualisation seront recensés et classés par ordre de priorité, afin de permettre leur programmation au cours de la période concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe d'une programmation communale dans le cadre de la contractualisation départementale 2027-2029 ;
- **RETIENT** une programmation permettant à la Commune de Lamongerie de solliciter une aide départementale de **15 000 € par an pendant trois ans**, soit **45 000 €** sur l'ensemble de la période ;
- **DÉCIDE** que les projets communaux seront recensés et classés par ordre de priorité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil départemental de la Corrèze et à compléter et signer les documents relatifs à cette contractualisation.

Résultat du vote : 10 voix pour sur 10 votants.

Publié le : 07/10/2026 21:50 (Europe/Paris)
Par : Laurent MATHIOT, maire
https://www.intramuros.org/lamongerie/documents_administratifs/81756

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Limoges - 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr

Fait à Lamongerie, le 25 septembre 2026

Le Maire,



Laurent MATHIOT

- Transmis au représentant de l'Etat le : 09 octobre 2026
- Publiée le 07 octobre 2026

Publié le : 07/10/2026 21:50 (Europe/Paris)
Par : Laurent MATHIOT, maire
https://www.intramuros.org/lamongerie/documents_administratifs/81756